

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dominique Chicoine

<https://www.cadre21.org/membres/6c1d663fe3717ccfd59a62ce>

Date d'obtention : 2021-10-12 15:51:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut rencontrer le jeune qui vient signaler la situation ainsi que la victime. Nous devons aussi savoir s'il y a d'autres élèves impliqués dans la situation qui pourraient venir donner plus de détails ou d'informations. Avec les réponses obtenues, nous pouvons savoir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Ensuite, nous devons rencontrer l'instigateur et remplir avec lui la grille d'évaluation de l'incident. S'il s'agit d'un acte malveillant, il faut confisquer son cellulaire et contacter l'agent.e de police de l'établissement scolaire qui lui prendra en charge la situation. S'il s'agit d'un acte impulsif, nous vérifions avec le protocole de l'établissement scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens d'abord que si je suis l'aide-mémoire des étapes à suivre, je vais faire les choses dans le bon ordre. Il est important de ne pas sauter d'étapes et de rencontrer tous les acteurs de la situation. Ils sont tous importants et ils peuvent valider des choses. Je retiens aussi à quel point il est important de ne pas juger les élèves qui viennent à nous pour nous signaler une situation de sextage. De prendre aussi le temps de bien faire les grilles d'autoévaluation. Ainsi, en prenant son temps, je pense que le jeune pourrait peut-être s'ouvrir et nommer tout ce qu'il a à nommer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais celle de voir s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. Je ne voudrais tellement pas qu'une situation très grave me passe entre les mains et que malheureusement ce qu'il devrait être mis en place ne le soit pas. Si j'ai un jour à intervenir avec la trousse Sexto, je vais porter une attention particulière à ça. Ce que je comprends, c'est qu'avec les réponses des jeunes rencontrés et qui ont remplis la grille d'autoévaluation qui sert à déterminer certaines choses comme l'étendue et l'intention, j'aurais une bonne idée.